

01 AVR 2021

Note d'information

A/S

Lancement du programme pilote PPH « Patent Prosecution Highway » par l'OMPIC et le JPO

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Office Japonais des Brevets (JPO) lancent à partir du 1^{er} avril 2021, le programme pilote PPH '*Patent Prosecution Highway*' (PPH).

En vertu de ce programme, les demandeurs de brevets d'invention auprès de l'OMPIC ou du JPO, dont les demandes de brevet ont été jugées brevetables, suite à un examen antérieur par l'un des deux offices, peuvent demander un traitement accéléré auprès du deuxième office.

En effet, le PPH est un programme de collaboration entre les offices de brevets, dont l'objectif est d'accélérer le traitement de la délivrance des demandes de brevet d'invention. Il s'appuie sur le partage des résultats d'examen, en vue de réduire les délais de traitement des demandes de brevet, tout en apportant une amélioration de la qualité des brevets délivrés.

Après le dépôt d'une requête d'accélération en vertu du PPH, le déposant dont la demande de brevet d'invention a été considérée brevetable par le premier office (Office d'Examen Antérieur (OEA)) peut bénéficier d'un examen accéléré de sa demande de brevet auprès du second office (Office d'Examen Ulérieur (OEU)), à condition que les revendications déposées auprès des deux offices correspondent suffisamment. Cela signifie que les revendications de la demande déposée auprès de l'OEU doivent avoir une portée similaire ou plus restreinte par rapport à celles qui ont été considérées comme brevetables par l'OEA.

Le programme PPH entre l'OMPIC et le JPO est le deuxième de son genre après celui conclu avec l'Office Espagnol des Brevets et des Marques en 2016. Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures prises par l'OMPIC pour la simplification des procédures liées à la protection des innovations.

Pour accélérer le traitement d'une demande de brevet d'invention selon le programme PPH, une requête doit être déposée à l'OMPIC.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique " Brevets d'invention ", section 'Patent Prosecution Highway' sur le site de l'OMPIC :

<http://www.ompic.org.ma/fr/content/patent-prosecution-highway>

